

"Nous

revendiquons

la souveraineté

● MICHEL CORDILLOT



*Eugène Varlin,  
chronique d'un espoir  
assassiné*

\* \*  
Depuis plusieurs mois déjà, Varlin consacre une partie de son temps à donner corps à un autre projet auquel, instruit par son expérience personnelle, il a longuement réfléchi : celui d'une cuisine coopérative, sorte de pension de famille où les ouvriers célibataires pourront prendre leurs repas à un prix abordable et se retrouver entre eux. On voit là encore à quel point Varlin s'efforce de répondre concrètement aux aspirations et aux besoins des ouvriers parisiens, dont il ne connaît que trop bien les problèmes de tous les jours pour les avoir partagés. Un tel lieu pourrait en outre

servir de rendez-vous aux militants, voire de local discret aux sociétés ouvrières et à l'Internationale, alors même que cette dernière se retrouve en butte aux persécutions de la justice impériale.

A cet effet, Varlin constitue un comité d'initiative composé de compagnons sûrs, dans lequel on retrouve des relieurs (Léon Gouet, Juste Bouillet, Alphonse Delacour, la fidèle Nathalie Le Mel) et des Internationaux (Bourdon, Lagneau, son frère Louis).

La première réunion a lieu le dimanche 19 janvier 1868 dans le petit amphithéâtre de l'École de médecine. Varlin y présente rapidement l'objet de la réunion : il s'agit de proposer aux ouvriers et ouvrières contraints de manger en dehors de chez eux du fait de l'éloignement de leur domicile, un accueil et un service de qualité, ainsi qu'une nourriture saine à des prix raisonnables, qu'ils pourront soit consommer sur place soit emporter. Un premier versement de 5 francs par sociétaire sera suffisant pour permettre l'achat de matériel de cuisine et la location d'un logement. Le projet de statuts rédigé par Varlin est, moyennant quelques retouches, aussitôt adopté, et une commission est chargée de trouver un local et de commencer à recruter des adhérents.

Le 13 février, lors d'une seconde assemblée convoquée par Louis Varlin, il apparaît que le projet est déjà suffisamment avancé pour qu'on puisse envisager d'ouvrir « La Marmite » durant le terme d'avril. Les ultimes préparatifs sont réglés lors de la troisième assemblée générale, convoquée le 22 mars rue Larrey. Peu après toutefois, Varlin fait l'objet d'une condamnation à trois mois de prison et se retrouve derrière les barreaux de Sainte-Pélagie à compter du 6 juillet. Ce n'est qu'après sa libération que « La Marmite » peut enfin ouvrir ses portes.

Le premier restaurant est situé 34 rue Mazarine (6<sup>e</sup>) ; six mois plus tard, il déménage pour s'installer 8 rue Larrey (5<sup>e</sup>), son congé lui ayant été signifié par le propriétaire effrayé par ces locataires un peu trop

compromettants. La femme de Delacour est aux fourneaux — elle sera par la suite remplacée par un cuisinier professionnel — tandis qu'un relieur nommé Appert accepte de prendre en charge l'organisation du service. En outre, moyennant une cotisation hebdomadaire de 20 centimes, ceux qui le désirent peuvent lire ou feuilleter six quotidiens et plusieurs hebdomadaires.

Le succès de l'entreprise est tel (plus de huit mille souscriptions de 20 centimes seront au total recueillies) qu'il faut rapidement envisager la constitution de nouveaux groupes de sociétaires et l'ouverture de succursales autonomes dans plusieurs quartiers ouvriers : 40 rue des Blancs-Manteaux (4<sup>e</sup>) ; 42 rue du Château (14<sup>e</sup>) ; et 20 rue Berzélius (17<sup>e</sup>). En vue de leur ménager la possibilité de crédits supplémentaires auprès des sociétés alimentaires tout en protégeant ces dernières contre une éventuelle insolvabilité de leurs débiteurs, Varlin fonde à l'intention des adhérents de « La Marmite » une « Société de crédit mutuel ». A la veille de la guerre franco-prussienne, les préparatifs vont bon train pour la constitution d'un cinquième groupe implanté rue Jean-Jacques Rousseau (1<sup>er</sup>). En plus du restaurant coopératif, il est prévu d'y ouvrir un dépôt de fruits et légumes, vins, conserves, etc., le conseil en appelant dans ces termes aux sociétaires :

*« Vous nous apporterez votre concours et votre appui. N'y va-t-il pas de votre intérêt le plus immédiat ? Car ce n'est pas une compagnie qui cherche à vous exploiter, ce sont vos amis, vos collègues d'atelier qui vous tendent la main et cherchent la vôtre. »*

Le succès des différents groupes de « La Marmite » est certes dû à la qualité des prestations offertes, mais doit aussi beaucoup à l'ambiance de cordialité qui y règne :

*« On y prenait des repas modestes, mais bien accommodés, et la gaieté régnait autour des*

tables. Les convives étaient nombreux. Chacun allait chercher lui-même ses plats à la cuisine, et en inscrivait le prix sur la feuille de contrôle qu'il remettait avec son argent au camarade chargé de le recevoir.

Généralement, on ne s'attardait pas, et, pour laisser la place à d'autres, on s'en allait après avoir satisfait son appétit.

Parfois cependant, quelques camarades plus intimes prolongeaient la séance, et l'on causait. On chantait aussi. Le beau baryton Alphonse Delacour nous disait du Pierre Dupont, le Chant des ouvriers, la Locomotive, etc. La citoyenne Nathalie Le Mel ne chantait pas ; elle philosophait et résolvait les grands problèmes avec une simplicité et une facilité extraordinaires. Nous l'aimions tous (...)<sup>7</sup>.

D'une manière générale, le bon fonctionnement des différents restaurants repose sur des dévouements bénévoles :

« Le personnel, le plus souvent des brocheuses sans travail, ne recevait aucune rétribution, ce qui ne l'empêchait pas d'être le matin à la première heure aux Halles pour acheter bon marché les provisions de la journée.

Dans ce milieu régnait du reste un véritable esprit phalanstérien, on ne le raisonnait pas, mais on le pratiquait d'instinct<sup>8</sup>.

Durant les six premiers mois de l'année 1870, chacun des quatre établissements de « La Marmite » sert

7. Témoignage de Charles Keller, *La Vie ouvrière*, 5 mai 1913, p. 560.

8. IISG, témoignage de Ralf de Nerlet, recueilli par L. Descaves au début de ce siècle. Membre de l'AIT, âgé d'une vingtaine d'années en 1868, R. de Nerlet était alors très proche de B. Malon.

environ 200 convives par jour, réalisant une recette de 200 francs en moyenne. Les frais généraux, étroitement contrôlés, ne représentent pas plus de 10 % des recettes, tandis que les bénéfices nets dégagés sont de l'ordre de 12 %<sup>9</sup>. Dans ces conditions, les repas peuvent rester abordables tout en assurant la viabilité financière de « La Marmite ».

On en voudra pour preuve le fait que l'implantation d'une douzaine de succursales au total ait été envisagée entre l'ouverture du restaurant de la rue Berzélius début 1870 et la déclaration de guerre, sans que suite puisse effectivement y être donnée compte tenu des événements. En revanche, contrairement à ce qui a été écrit, bien que la crise des subsistances liée au premier siège ait sérieusement compliqué la tâche des administrateurs des différentes sociétés, aussi bien « La Ménagère » que les quatre groupés de « La Marmite » continueront de fonctionner jusqu'à la chute de la Commune<sup>10</sup>.

Pour élargir encore le champ d'intervention de ces sociétés, Varlin et ses amis lancent l'idée d'une fédération visant à constituer une caisse centrale d'escompte dans laquelle seraient reçus les effets de commerce des sociétés coopératives parisiennes. Une réunion regroupant les représentants de plusieurs associations a lieu le 18 mars 1870, rue Larrey. L'idée n'est qu'en partie acceptée : la formule de la fédération est retenue, tandis que l'idée d'une caisse centralisatrice est écartée<sup>11</sup>.

Dans son action en tant que coopérateur, Varlin se révèle être un organisateur minutieux, attentif au moindre détail matériel, mais soucieux aussi de ne

9. Georges BERTIN, *La Marmite. Rapport de la commission d'initiative*, Paris, J. Allemane, 1894, pp. 5-6.

10. *L'Ouvrier de l'avenir*, n° 3, 19 mars 1871.

11. *Le Rappel*, 19 mars 1870.

Jamais laisser sans solution un problème relevant de questions de principe : avec d'autres, il se penche par exemple sur la question de savoir si le comptable d'une association de production peut être admis au titre de sociétaire. Il n'hésite pas à dénoncer publiquement les faux coopérateurs qui « n'ont d'autres buts, en unissant leurs capitaux et leurs efforts, que de se rendre plus facile l'exploitation de leur industrie<sup>12</sup> ». C'est que pour lui, les coopératives doivent profiter aux seuls travailleurs.

\*  
\* \*

Pour Varlin, les associations coopératives comme « La Marmite » ne constituent pas en soi un instrument suffisant d'émancipation des ouvriers ; mais elles sont indispensables dans la mesure où, comme toutes les sociétés de consommation, « elles procurent une sérieuse économie au travailleur et (...) doivent amener la suppression des intermédiaires parasites qui nous rançonnent sans relâche », et surtout « parce qu'elles constituent le moyen de créer des coopératives de production qui doivent supprimer le patronat trop multiplié, cet autre parasitisme qui nous exploite ». C'est aussi pour ces raisons qu'en 1867, Varlin se range dans le camp de ceux qui préconisent la constitution de sociétés civiles par les ouvriers d'un même quartier et/ou d'une même corps de métier, s'opposant ouvertement aux partisans des sociétés commerciales ayant adopté la forme anonyme et le principe de la gérance. C'est par une formule proudhonienne qu'il se propose de résoudre le problème :

*« Nous sommes tous des consommateurs, nous sommes tous des producteurs ; établissons la solidarité par l'échange des*

12. *La Mutualité*, n° 10, 15 août 1866.

*produits et par la réciprocité des services. Il est donc indispensable que la production et la consommation marchent de front<sup>13</sup>.* »

Varlin, et avec lui tous les principaux dirigeants français du mouvement ouvrier et de l'Internationale, nourrissent-ils des illusions quant à la portée réelle de ces expériences coopératives ? Probablement, du moins jusqu'en 1866-67. Mais il n'en est pas moins vrai qu'ils trouvent dans le soutien actif du mouvement coopératif — Beluze et nombre d'adhérents du « Crédit au travail » ont été parmi les tout premiers membres de l'AIT, avant de prendre par la suite quelque distance — à la fois un appui militant et des possibilités pratiques au niveau organisationnel à une époque où les sociétés politiques restent interdites.

En réalité, on ne saurait perdre de vue, sous peine de s'exposer à mal comprendre la dynamique de l'évolution qui fait peu à peu de Varlin le principal représentant français du courant communiste-collectiviste au sein de l'Internationale, que, dans son esprit, tout se tient. Toutes les sociétés ouvrières, indépendamment de leur nature, se doivent aide et assistance mutuelle, puisque concourant chacune dans son domaine à la lutte pour l'amélioration de la condition des ouvriers. Une fois encore, l'exemple des relieurs est probant : lors de son assemblée générale du 18 août 1867, la « Société d'épargne et de crédit mutuel des relieurs » vote un crédit en faveur de « La Ménagère », se prononce pour l'envoi d'un délégué au congrès de Lausanne de l'AIT, discute d'une lettre reçue des relieurs anglais, et se prononce enfin pour la création d'une société alimentaire ; quand on sait encore qu'à cette époque, elle cotise régulièrement à la « Caisse du sou » dans le but de constituer une cais-

13. *Commission ouvrière de 1867. Recueil des procès-verbaux*, Paris, Impr. Augros, 1868 (réédition Édhis, 1988), p. 135.

se interprofessionnelle de grève, et prête en plus régulièrement de l'argent aux corporations en lutte qui lui en font la demande, on comprend mieux comment chacune des pièces s'emboîte au sein d'un seul et même puzzle.

L'action militante de Varlin au sein de la corporation des relieurs l'a convaincu que l'émancipation des ouvriers pourrait être en partie atteinte à travers la constitution de sociétés corporatives et de coopératives de toutes sortes. Il n'agit pas sur la foi de convictions philosophiques préconçues, mais se trouve amené par la force des choses à aller dans le sens des théories de Proudhon, dans lesquelles l'aile la plus avancée du mouvement ouvrier a cru, pour partie en réaction aux projets trop grandioses de 1848, découvrir la rationalisation théorique de sa propre expérience. Mais là encore, son expérience militante lui fait assez vite toucher du doigt les limites de ce type d'organisation, en particulier après que la faillite du « Crédit au travail » en 1868 aura fait perdre des sommes importantes à de nombreuses sociétés ouvrières.